

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Mathilde Captyn*

*Date de dépôt : 16 décembre 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **"SIG Vitale Bleu" et processus de pompage – turbinage I**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

SIG propose à ses usagers l'électricité de qualité "SIG Vitale bleu", entre autre, qui est garanti renouvelable 100% hydraulique. Le respect de ce te qualité est contrôlé par l'entreprise TÜV-SÜD.

Dans ce contexte, nous vous soumettons quelques questions:

- *Comment l'entreprise TÜV assure-t-elle en g énéral que l'électricité produite par un processus de pompage - turbinage est issu à 100 % d'énergie hydraulique renouvelable ?*
- *Comment sont comptabilisées les pertes d'énergie lors de ce processus ?*